

## ZONE FROIDE

Changer de vêtements en arrivant et en quittant l'établissement tel que recommandé au CISSS des Laurentides

### DÉFINITION

- La zone froide est la zone où se trouvent les unités de soins habituelles
- La zone froide peut être limitée à la chambre du résident dans une zone chaude

### RÉSIDENTS SANS COVID-19

- Résidents ne présentant aucun signe et symptôme clinique de la COVID-19
- Résidents n'ayant aucun critère d'admission de la zone chaude

### MESURES DE PRÉCAUTION

- Port prolongé du masque de procédure et de la protection oculaire selon les procédures en vigueur au CISSS des Laurentides
- Pour les nouvelles admissions : les effets personnels non essentiels (vêtements) doivent demeurer dans un sac ou contenant fermé pour les premières 24 heures
- Encourager les résidents à pratiquer l'hygiène des mains à des moments propices durant la journée (ex. : à la sortie de la chambre, avant les repas)
- Dès qu'un résident présente des signes et symptômes s'apparentant à la COVID 19 :
  - Évaluation clinique par l'infirmière
  - Transfert du résident dans la zone chaude, si les symptômes sont en lien avec la COVID-19

### PORT DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- Port du masque de procédure et de la protection oculaire pour tout contact avec un usager à moins de 2 mètres

### HÉBERGEMENT DES RÉSIDENTS

- Chambre semi-privée : assurer une barrière physique (tirer le rideau entre les lits et si possible maintenir une distance de plus de 2 mètres entre les lits)
- Toilette ou chaise d'aisance avec sac hygiénique dédiée (si non dédiée, désinfection entre chaque résident)
- Retour d'hospitalisation : placer le résident en isolement « **GOUTELETTES CONTACT +** » pour 14 jours s'il ne présente aucun critère de la zone chaude

### HYGIÈNE ET SALUBRITÉ

#### **Nettoyer et désinfecter les surfaces fréquemment touchées «High Touch», minimalement chaque jour :**

- Poste infirmier : Comptoir, clavier, téléphone, portes armoires, tiroirs, etc.
- Corridor de la zone : poignées des portes
- Désinfection du dessus du chariot à médicament et des poignées au début de chaque quart de travail

### GESTION DES SACS À LINGE SALE ET DES DÉCHETS

- Suivre les pratiques de base : ne pas lancer les sacs de linge sale, ne pas les déposer par terre, port de gants lors de la manipulation des poches et HDM après le retrait des gants
- Transporter les sacs d'une façon sécuritaire afin de ne pas contaminer l'environnement ou vos vêtements (ex. : chariot réservé à cette fonction)
- Blouse lavable : la déposer dans un sac séparément du reste de la literie

### AUTRES CONSIGNES

#### Dépouille

- Disposer de la dépouille selon la procédure habituelle

## ZONE CHAUDE

Changer de vêtements en arrivant et en quittant l'établissement tel que recommandé au CISSS des Laurentides

Tenir un registre de tous les travailleurs qui entrent dans la zone chaude

### DÉFINITION

- La zone chaude peut être limitée à la chambre du résident : retirer la blouse et les gants avant de sortir de la chambre, garder le masque de procédure et désinfecter les lunettes protectrices
- La zone chaude est habituellement un regroupement (cohorte) de résidents. Si vous ne pouvez pas dédier tout un étage ou toute une unité à une zone chaude, vous devez placer une barrière physique délimitant la zone
- Les mesures qui suivent s'appliquent lors d'un regroupement de résidents

### RÉSIDENTS RÉPONDANT À UN DES CRITÈRES

- Résidents testés positifs à la COVID-19
- Résidents présentant des signes et symptômes cliniques de la COVID-19
- Résidents provenant d'un milieu en éclosion de la COVID-19
- Résidents ayant été en contact avec une personne suspectée, en investigation ou positive à la COVID-19

### MESURES DE PRÉCAUTION

Pour plus d'information, consulter le document du MSSS : 2020-04-12 Mise à jour des consignes pour les CHSLD en date du 11 avril 2020 sur la page suivante : [Correspondances gouvernementales: CISSS des Laurentides](#)

S'assurer d'avoir le personnel dédié

- Installer une affiche « **GOUTTELLETES CONTACT +** » à l'entrée de la zone
- Si un résident a des Interventions Médicales Générant des Aérosols (IMGA), pour consulter la liste via le lien suivant <https://www.inspg.qc.ca/publications/2960-interventions-aerosols-covid19> et rehausser les précautions additionnelles à « **AÉRIEN CONTACT +** ». Mettre une affiche à l'entrée de sa chambre.
- Avoir une station d'hygiène des mains à l'entrée de la zone
  - Respecter hygiène des mains (HDM) à l'arrivée et au départ de la zone
  - Respecter les principes du port prolongé du masque de procédure selon les procédures en vigueur au CISSS des Laurentides
  - Essayer de regrouper les soins au résident (ex. : donner un médicament, vider la sonde urinaire, etc.)
  - Règles de base pour le personnel :
    - aucune nourriture, breuvage ou cellulaire non requis pour le travail n'est autorisé dans les corridors de la zone chaude
    - breuvages autorisés au poste infirmier
    - changer de vêtements avant de quitter l'établissement

### Prévoir pour la zone chaude :

- Équipement de soins (glucomètre, thermomètre, etc.) dédié
- Chariot à médicament dédié
- Des chariots à ÉPI, dans une armoire fermée ou recouverts d'un drap propre spécifique à chaque zone chaude
- Poubelle/panier à linge souillé à l'intérieur des chambres, à l'extérieur du poste infirmier et à l'intérieur de la zone chaude près de la sortie, avec une station d'hygiène des mains à côté
- Personnel de soins dédié : doit éviter d'aller dans la zone froide si possible
- Aucun dossier médical dans la zone chaude sauf au poste infirmier
- Le FADM est autorisé dans la zone chaude, désinfecter le cartable à la sortie de la zone

### PORT DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- S'assurer que le personnel dédié (surtout si en provenance d'une agence ou équipe volante) connaît la procédure pour revêtir et retirer l'ÉPI de façon sécuritaire
- **À l'entrée dans la zone : HDM**
- Revêtir l'ÉPI avant d'entrer dans une chambre de résident (blouse, masque de procédure, protection oculaire, gants)

## ZONE CHAUDE

### PORT DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

- Retirer les gants et la blouse à la sortie de la chambre. Garder la même protection oculaire et le masque (port prolongé)
- Procéder à l'hygiène des mains entre chaque résident
- Si deux résidents sont installés dans la même chambre (même statut infectieux) : changer les gants et la blouse entre chaque résident et procéder à l'hygiène des mains
- Si un résident errant se trouve dans le corridor, revêtir une blouse propre et des gants pour le reconduire à sa chambre
- Ne pas réutiliser les gants et ne pas appliquer de solution hydroalcoolique sur les gants
- Entre chaque résident, garder le masque et la protection oculaire
- Désinfecter la protection oculaire si souillée et à la sortie de la zone
- Jeter le masque de procédure si visiblement souillé, endommagé ou si la respiration devient difficile

À chaque sortie de la zone chaude : retirer l'équipement de protection; jeter le masque et procéder à l'hygiène des mains. Désinfecter la protection oculaire avec une lingette de peroxyde d'hydrogène (ex. : Oxivir TB)

### HÉBERGEMENT DES RÉSIDENTS

- Les résidents doivent demeurer dans leur chambre
- Chambre semi-privée : regrouper deux résidents ayant le même statut infectieux. Mettre en place une barrière physique (tirer le rideau entre les lits et si possible maintenir une distance de plus de 2 mètres entre les lits)
- Toilette ou chaise d'aisance avec sac hygiénique dédiée (si non dédiée, désinfection entre chaque résident)
- Ne pas installer dans une même chambre, un résident sous investigation avec un résident confirmé COVID
- *BMR : Les isollements sont suspendus durant la pandémie de COVID-19*

### HYGIÈNE ET SALUBRITÉ

**Nettoyer et désinfecter les surfaces fréquemment touchées «High Touch», minimalement chaque jour :**

- Poste infirmier : Comptoir, clavier, téléphone, portes armoires, tiroirs, etc.
- Corridor de la zone : poignées des portes et mains courantes
- Désinfection du chariot à médicament avec microfibre et lingette désinfectante (ex. : Oxivir TB) après chaque distribution des médicaments. Attention : Changer de microfibre entre chaque désinfection et respecter le temps de contact

#### **Gestion des sacs à linge sale et déchets**

- Suivre les pratiques de base : ne pas lancer les sacs de linge sale, ne pas les déposer par terre, port de gants lors de la manipulation des poches et hygiène des mains après le retrait des gants
- Transporter les sacs d'une façon sécuritaire afin de ne pas contaminer l'environnement ou votre uniforme (ex. : chariot réservé à cette fonction)
- Blouse lavable : la déposer dans un sac séparément du reste de la literie

### AUTRES CONSIGNES

#### **Dépouille**

- Revêtir l'ÉPI (masque de procédure, protection oculaire, blouse et gants jusqu'à ce que la dépouille soit déposée dans un linceul)
- Couvrir de façon stable la bouche et le nez du défunt avec un linge ou autre
- Ne pas retirer le matériel médical en place et ne pas remplacer les pansements souillés
- Installer le linceul, retirer les gants, procéder à l'hygiène des mains, remettre des gants et désinfecter l'extérieur du linceul avec des lingettes désinfectantes ou un produit désinfectant
- Coller l'étiquette avec mention COVID-19 sur le linceul et, avec un marqueur noir, inscrire sur le linceul : COVID-19, nom et date de naissance du défunt
- Retirer les gants et la blouse à la sortie de la chambre, pratiquer l'hygiène des mains
- Aviser la Direction de Santé publique du décès du résident suspecté ou confirmé de la COVID-19